



Lettre d'information | n°3 - Février 2022

ACCUEIL

Lun, Mar, Jeu, Ven
8h30-12h30 / 13h30-16h30

Mer 9h-12h

Tél. 03 83 31 03 51

PERMANENCES PARTENAIRES

> LUNDI

CPAM

Tous les lundis, 8h30-12h30
Sur Rdv auprès des animatrices ou
directement sur votre compte Ameli

Service des Impôts des Particuliers

Un lundi sur deux, 14h-16h
Sur Rdv dans votre espace www.impots.gouv.fr ou auprès des animatrices France services

UDAF 54 • Point Conseil Budget

Un lundi sur deux, 13h30-17h
Sur Rdv au 08 09 54 10 10

> MARDI

Emploi [16-25 ans]

Un mardi sur deux
08h30-12h / 13h30-17h
Sur Rdv au 03 83 81 47 32

Service Territorial Autonomie

1^{er} mardi du mois 9h-17h
Sur Rdv au 03 83 80 02 38

> MERCREDI

Emploi [26 ans et +]

Un mercredi sur deux
08h30-12h00 / 13h30-17h00
Sur Rdv au 03 83 49 11 88

Espaces Conseils FAIRE

Un mercredi sur deux
08h30-12h30
Sur Rdv au 03 83 37 25 87

> JEUDI

Travailleur social • Conseil départemental

Tous les jeudis, 9h-17h
Sur Rdv au 03 83 47 88 19

> VENDREDI

Créateurs d'entreprise • ALACA

Tous les vendredis 9h-17h30
Rdv au 03 83 81 45 67

> SUR DEMANDE

Accès aux droits • Association CLCV

Rdv auprès des animatrices

Travailleur social • CAF

Rdv auprès des animatrices

Accès aux droits • Délégué défenseur des droits

Rdv auprès des animatrices

≡ À LA UNE

BIEN VIVRE ET BIEN VIEILLIR SUR LE TERRITOIRE DE SEILLE ET GRAND COURONNÉ



C'est quoi ?

Les services du Conseil Départemental 54 vous accompagnent en cas de perte d'autonomie (Service Territorial Autonomie et Service Territorial Logement). Ils sont composés d'une équipe pluridisciplinaire (animatrices autonomie, ergothérapeute, conseillers gérontologique, secrétaire territorial logement...) qui permet d'optimiser les parcours d'accompagnement et d'apporter une réponse unique en fonction de chaque situation. Vous avez besoin d'aides humaines, matérielles ? Votre logement n'est plus adapté à vos besoins et vous avez besoin d'effectuer des travaux d'adaptation du logement à la perte d'autonomie (remplacement d'une baignoire par une douche par exemple) ? Différents dispositifs peuvent être sollicités pour vous permettre de réaménager votre logement et/ou obtenir des aides à la personne.

Pour qui ?

Pour les personnes qui sont en situation de perte d'autonomie ou les proches aidants.

Comment ?

Après avoir pris contact avec un des services et en fonction de votre situation, une réponse unique vous sera apportée avec la mise en place d'un parcours coordonné avec l'ensemble de l'équipe (conseils, orientation, visite à domicile, complétude d'un dossier unique d'Aide à l'Autonomie pour les personnes âgées résidant à domicile...) La mise en place des aides est soumise à condition de ressources.

Qui contacter ?

Pour toute demande d'information, d'accompagnement le Service Territorial Autonomie (03 83 80 02 38), Le Service Territorial Logement (03 83 80 13 80) du Conseil Départemental 54 se tiennent à votre disposition.

Des permanences de proximité peuvent être sollicitées auprès de vos animatrices France Services, dans l'espace partenaires / 03 83 31 03 51

VIE PRATIQUE

ACCOMPAGNEMENT BUDGÉTAIRE AVEC LE POINT CONSEIL BUDGET UDAF54



> Le Point Conseil Budget est un service gratuit de conseil, d'accompagnement ou d'orientation en matière budgétaire, labellisé par l'Etat. Vous faites face à une situation difficile ? Vous souhaitez améliorer la gestion de votre budget ? Vous souhaitez anticiper un changement de situation familiale ou professionnelle ? Venez rencontrer un conseiller du Point Conseil Budget. Les conseils sont personnalisés, et le suivi confidentiel et entièrement gratuit pour les personnes accompagnées

par l'UDAF de Meurthe et Moselle (Union Départementale des Associations Familiales).

■ **Point Conseil Budget de l'UDAF54 un lundi sur deux de 13h30 à 17h00 au sein de l'espace partenaires France Services – sur rendez-vous uniquement en appelant le numéro gratuit suivant : 0809 54 10 10.**

Pour toute question vous pouvez également adresser votre demande à l'adresse suivante : pcb@udaf54.com

FOCUS

LA RECHERCHE D'EMPLOI AVEC CAP ENTREPRISES VAL DE LORRAINE



> CAP ENTREPRISES propose un accompagnement gratuit de proximité pour les demandeurs d'emploi allocataires du RSA. L'accompagnement proposé est global pour lever les freins à l'emploi. Il est décliné comme suit :

- Analyse de la situation, définition du projet professionnel ;
- Travail préalable sur les outils

de recherche d'emploi : création ou actualisation du CV, aide à la rédaction de lettres de motivation, création d'Espace Personnel sur le site Internet de Pôle Emploi si nécessaire... ;

- Recherche d'offres d'emploi ;
- Travail sur l'approche de l'entreprise : préparation à l'entretien d'embauche, familiarisation avec les tests de recrutement, le droit du travail (contrats, obligations...);
- Mise en relation avec les entreprises : transmission de candidatures, valorisation des compétences de la personne... ;
- Suivi au-delà de la reprise d'emploi, jusqu'à pérennisation de l'emploi.

■ **CAP ENTREPRISES 112, rue des 4 Eléments – Pôle Delta Services - 54340 Pompey 03 83 49 11 88 / accueil@capentreprises-vdl.fr**

En Bref...



Découvrez le paiement de proximité

Pour régler vos impôts, amendes ou factures de service public (avis de cantine, crèche, hôpital...), la direction générale des finances publiques s'est associée avec le réseau des buralistes afin de proposer une offre de paiement de proximité. Vous pouvez ainsi y effectuer vos paiements en espèce jusqu'à 300€ et par carte bancaire.

**Buralistes partenaires sur le territoire :
Tabac ABOUT à CHAMPENOUX
MAG PRESSE à NOMENY
+ d'infos : impots.gouv.fr ou au 03 83 31 03 51**

Permanences CPAM

Notre partenaire de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie vous propose de nouvelles permanences au sein de l'espace partenaires France Services. Ainsi, un agent accueille les habitants sur rendez-vous pour les aider dans leurs différentes démarches comme le déblocage de dossiers complexes.

Prise de rendez-vous sur le site Ameli.fr ou auprès des animatrices France Services au 03 83 31 03 51

Dispositif MobiSol Nouveau service de Transport solidaire

Un nouveau service de mobilité solidaire est proposé sur le territoire intercommunal **MobiSol**. L'objectif est de favoriser la mobilité des publics fragiles en les mettant en relation avec des conducteurs solidaires par le biais d'outils de mises en relation, une centrale d'appels : **03 72 47 21 37** et une plateforme en ligne : **mobilitésolidaire.mobicoop.fr/**

Vous souhaitez donner de votre temps pour véhiculer des personnes sans solution de déplacements ? Vous avez besoin d'être véhiculé pour vous rendre à un rendez-vous médical ? Inscrivez-vous !



L'Espace France Services est un service de votre Communauté de Communes, en partenariat avec :

